

# **LA MADELEINE SUR LOING**

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021 A 19h00**

L'an deux mille vingt et un, le huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est légalement réuni à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean Jacques HYEST, maire.

Membres présents : M HYEST Jean-Jacques, M THILLOU Guy, M LEMARNE Frédéric, Mme LEOEUF Christel, Mme POINTEAU Régine, M LELLOUCHE Steve, Mme LENOIR Anne, Mme DONELLI Sylviane, M SIKOSKI Philippe.

Absents excusés : Mme POUPART Josette (pouvoir à M THILLOU Guy).

Le Conseil municipal désigne Mme DONELLI Sylviane comme secrétaire de séance.

N'ayant aucune observation, les conseillers municipaux valident le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2020, qu'ils signent.

### **Ordre du jour** :

- 1. RETRAIT DES COMMUNES DE CHATENOY ET CHEVRAINVILLIERS DU SIRSAP,**
- 2. ADHESION DES COMMUNES DE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS, MONTEREAU-FAULT-YONNE ET FONTENAY-TRESIGNY AU SDESM,**
- 3. MIGRATION DU SITE INTERNET : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT,**
- 4. CONVENTION AVEC LA SAUR POUR LES CONTROLES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF,**
- 5. LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL,**
- 6. PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITES DES ELEVES DOMICILIES SUR LA COMMUNE ET INSCRITS EN ECOLE PRIVEE,**
- 7. QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES,**
- 8. INFORMATIONS DU MAIRE (ARRETES, TRAVAUX DES COMMISSIONS...),**
- 9. CALENDRIER PREVISIONNEL**

**1. RETRAIT DES COMMUNES DE CHATENOY ET CHEVRAINVILLIERS DU SIRSAP**

Vu l'article L-5211-19 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire et d'Accueil Périscolaire (SIRSAP) d'Aufferville, Bougligny, Châtenoy, Chevrainvilliers, La Madeleine sur Loing et Maisoncelles en Gâtinais modifiés en date du 26 août 2015.

Vu la demande de retrait du syndicat par les communes de Châtenoy et Chevrainvilliers

Vu la délibération du SIRSAP n°2021-01 du 27 janvier 2021,

**Considérant** que l'adhésion des communes de Châtenoy et de Chevrainvilliers au syndicat devient sans objet depuis la rentrée scolaire de 2020,

*Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :*

- *du retrait des communes de Châtenoy et de Chevrainvilliers du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire et d'Accueil Périscolaire,*
- *que les frais de fonctionnement seront pris en charge par les communes de Châtenoy et de Chevrainvilliers du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 4 juillet 2020 inclus,*
- *que les communes de Châtenoy et de Chevrainvilliers continueront à participer aux frais de scolarité des enfants de leurs communes finissant leurs cycles sur le R.P.I.*

## **2. ADHESION DES COMMUNES DE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS, MONTEREAU-FAULT-YONNE ET FONTENAY-TRESIGNY AU SDESM**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu la délibération N°2020-143 du 16 décembre 2020 du Comité syndical du SDESM approuvant l'adhésion de la commune de Fontenay-Trésigny,

Vu la délibération N°2020-118 du 14 octobre 2020 du Comité syndical du SDESM approuvant l'adhésion de la commune de Saint-Pierre-les-Nemours,

Vu la délibération N°2020-142 du 16 décembre 2020 du Comité syndical du SDESM approuvant l'adhésion de la commune de Montereau-Fault-Yonne,

*Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :*

**D'APPROUVER Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM.**

## **3. MIGRATION DU SITE INTERNET : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 03 décembre 2012 du Conseil Municipal de La Madeleine sur Loing portant sur la création du site internet de la commune par convention avec le Département,

Considérant le passage du site internet sur une nouvelle plateforme,

***Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :***

***D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec le Département pour la migration du site internet vers une nouvelle Plateforme.***

#### **4. CONVENTION AVEC LA SAUR POUR LES CONTROLES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur le Maire explique la nécessité de confier la mission à une société qui connaît le territoire communal et qui réalise cette prestation pour les communes affermées. Actuellement seule la SAUR répond à ces critères de sélection et elle propose la convention annexée à la présente délibération.

***Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :***

- D'APPROUVER la convention annexée à la présente délibération,***
- D'AUTORISER le maire à signer cette convention***

***Annexe : Projet de Convention***

#### **5. LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL**

La Commune loue actuellement le logement à Madame QUEROL Simone dont le contrat avait été consenti pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2017. Le prix du loyer mensuel est fixé à 110 euros. Le loyer est réglé trimestriellement à l'ordre du Trésor Public.

***Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de :***

- RECONDUIRE le contrat de location avec Madame QUEROL Simone à compter du 01/04/2021 pur une durée de 3 ans,***
- FIXER le montant du loyer mensuel à 120 euros avec un règlement trimestriel à l'ordre du Trésor Public à réception de l'avis des sommes à payer.***

#### **6. PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITES DES ELEVES DOMICILIES SUR LA COMMUNE ET INSCRITS EN ECOLE PRIVEE**

**Vu** l'article L442-5-1 du code de l'éducation,

Trois élèves de primaire, dont les parents résident sur la commune de La Madeleine sur Loing, sont inscrits à l'école privée « La Salle – Sainte Marie de Nemours » pour l'année 2020-2021. L'établissement sollicite une décision du conseil municipal sur le financement des frais de scolarité de ces élèves s'élevant à 580€ pour chacun et pour l'année.

Cette contribution serait obligatoire dès lors que la commune aurait contribué à cette même scolarisation dans une école publique de la commune d'accueil.

Dans le cas présent la contribution n'est donc pas obligatoire mais la commune de résidence peut choisir de participer aux frais de fonctionnement de l'établissement.

**Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :**

**- De ne pas participer aux frais de scolarité des trois élèves, dont les parents résident sur la commune de La Madeleine sur Loing, et qui sont inscrits à l'école privée « La Salle – Sainte Marie de Nemours » pour l'année 2020-2021.**

## 7. QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

► M Guy THILLOU fait part de dégâts découverts sur la toiture de l'église dont la réparation est indispensable pour la sécurité du bâtiment. Un devis a été proposé par la société CHOPINET à Château Landon.

Mme Christel LEBOEUF propose qu'un devis soit demandé à la société Placier à Bellegarde qui a de bonnes références.

Monsieur Jean Jacques HYEST indique que des recherches seront faites auprès du département pour des éventuelles subventions.

► M Philippe SIKOSKI indique qu'il faudrait relancer le recensement des entreprises sur la commune afin d'indiquer leurs coordonnées sur le site internet dans une liste exhaustive.

## 8. INFORMATION DU MAIRE (Arrêtés, travaux des commissions...)

ARRETES DU MAIRE	
<b>TRAVAUX</b>	
2021/01/01 DU 15/01/2021	REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR LES TRAVAUX DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LES RUES DE LA MADELEINE-SUR-LOING ANNEE 2021
2021/02/01 DU 29/01/2021	AUTORISATION DE MISE EN PLACE D'UN ECHAFAUDAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC DU 01/02 AU 21/02/2021 CHEZ M et Mme POINTEAU, 10 rue du vieux puits
<b>DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX</b>	
77.267.21.20001 du 21/01/2021	Arrêté favorable à la demande de remplacement des fenêtres, volets et porte fenêtre Mme Agnès REJAUD, 13 rue du vieux puits.
<b>PERSONNEL</b>	
11/267/2020	Arrêté portant reclassement au 01.01.2021 – d'un adjoint technique
12/ 267 /2020	Arrêté portant Modification de la durée hebdomadaire de travail DE 24H A 31H -d'un adjoint technique
13 /267 /2020	Arrêté portant avancement d'échelon au 01.01.2021 – d'un adjoint technique

► Passage à la 5 G : La société Free informe de la mise en service de la 5G courant 2ème semestre 2021 et précise que cela n'entraîne aucune modification de l'antenne existante sur la commune.

► Projet d'installation d'une unité de méthanisation sur Aufferville et d'épandage de digestats sur la commune : Le collectif AIRE SUD 77 interpelle le Conseil municipal sur ce sujet et demande son avis.

Le Conseil Municipal ne se prononce pas sur le sujet.

► Le changement des lanternes rue des champs a été réalisé. Le remplacement de la 4<sup>ème</sup> lanterne qui n'avait pas été prise en compte dans le devis sera prévue au budget 2021.

► La fibre optique a été installée à l'école et à la mairie le 19 février dernier. Un administré rencontre des difficultés pour se faire raccorder à la fibre mais le problème va se résoudre.

► Un nouveau devis pour le défibrillateur a été demandé à la société Schiller dont le montant est moins élevé que le devis de l'UGAP soit 1261.50€ HT au lieu de 1715€ HT et conseillé par un pompier de Souppes sur Loing.

Le devis est accompagné d'une notice explicative pour l'installation électrique à prévoir dont un devis a été demandé à un électricien.

La société propose également un contrat d'entretien et de maintenance pour le suivi du défibrillateur pour 99€ HT annuel, la première année est offerte.

► Les élections départementales et régionales auront lieu simultanément les dimanches 13 et 20 juin 2021.

► Le comité de Château-Landon, Souppes sur Loing et ses environs de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, invite le conseil municipal à commémorer le 59ème anniversaire du Cessez le Feu en Algérie le **vendredi 19 mars à 18h00**.

## 9. CALENDRIER PREVISIONNEL

► **Commission travaux** : vendredi 12 mars 2021 18h00 (programme travaux 2021)

► **Commission fêtes et communication** : lundi 15 mars 18h30 (cérémonies année 2021, comité des fêtes...)

Monsieur le Maire indique que le prochain numéro de L'Echo de La Madeleine sortira après le vote du budget.

► **Commission des finances** : vendredi 19 mars 2021 18h15 (CA 2020, Budget 2021, subventions associations)

La séance est levée à 19h45.

Le 09 Mars 2021,  
Le Maire,

  
Jean Jacques HYEST

